

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le dix-sept juin, à 20H, le Conseil municipal de la commune d'URY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Régis DENEUVILLE, Maire.

Présents : Régis DENEUVILLE, Abdellah BENBAOUALI, Josette CASTEL, Daniel CATALAN, Philippe DUCHESNE, Josseline GRIDELET, Jocelyne LELONG, Dominique LUNEAU

Absents excusés : Armelle HENNO, Pascale NONDÉ, Sébastien RICHARD, Vincent RIVIERE

Absent : Denis GARCÈS

Armelle HENNO donne procuration à Dominique LUNEAU  
Pascale NONDÉ donne procuration à Régis DENEUVILLE  
Sébastien RICHARD donne procuration à Philippe DUCHESNE  
Vincent RIVIERE donne procuration à Jocelyne LELONG

Secrétaire de séance : Josseline GRIDELET

*Effectif légal du conseil municipal : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 13  
Qui ont pris part aux délibérations : 12*

Convocation : 10 juin 2011

Publication : 24 juin 2011

### ELECTIONS

#### 2011-25 : Désignation des délégués des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs :

Vu le décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
Vu la circulaire ministérielle n° NOR/IOC/A/11/3812/C,

#### **1- composition du bureau électoral :**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de DUCHESNE Philippe, CASTEL Josette, BENBAOUALI Abdellah et LUNEAU Dominique. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### **2- élection des délégués titulaires :**

candidatures enregistrées : CATALAN Daniel, DUCHESNE Philippe, LELONG Jocelyne, LUNEAU Dominique.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme LELONG Jocelyne : 9 voix
- M. DUCHESNE Philippe : 8 voix
- M. CATALAN Daniel : 7 voix,
- M. LUNEAU Dominique : 7 voix

En cas d'égalité des suffrages, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Mme LELONG Jocelyne, Mrs DUCHESNE Philippe, et CATALAN Daniel ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

### **3- élection des délégués suppléants :**

candidatures enregistrées : BENBAOUALI Abdellah, CASTEL Josette, LUNEAU Dominique, GRIDELET Josseline

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- LUNEAU Dominique : 11 voix,
- BENBAOUALI Abdellah : 9 voix,
- CASTEL Josette : 8 voix,
- GRIDELET Josseline, 7 voix

Mrs LUNEAU Dominique, BENBAOUALI Abdellah, Mme CASTEL Josette ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

## **MARCHES DE FOURNITURES**

### **2011-26 : marché de fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire :**

La commission d'appel d'offres réunie le 7 et le 11 juin a décidé d'attribuer le marché de fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire à la société Office centrale de restauration collective pour un prix unitaire de repas de 2,49 € H.T comprenant un produit issu de l'agriculture biologique par semaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché.

### **2011-27 : marché d'acquisition de mobilier pour la salle polyvalente :**

La commission d'appel d'offres réunie le 7 juin 2011 a attribué le marché d'acquisition de mobilier pour la salle polyvalente à la société ALTRAD DIFFUSION pour un montant de 9 922,02 € H.T. Le mobilier comprend 20 tables rectangulaires, 12 tables rondes, 150 chaises et 5 chariots pour le rangement de ce matériel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché.

## AFFAIRES FINANCIERES

### **2011-28 : tarifs cantine et garderie périscolaire :**

la commission des affaires scolaires s'est réunie le 14 juin dernier. Considérant que le prix unitaire du repas proposé par le nouveau prestataire est inférieur au prix actuel, la commission a souhaité ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2011-2012. Elle a également souhaité maintenir les tarifs pratiqués à la garderie scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de cantine scolaire et de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2011 – 2012.

### **2011-29 : travaux école :**

Des travaux d'isolation, de mise aux normes électriques et de peinture vont être entrepris dans la classe maternelle. Des entreprises ont été consultées :

- Isolation :
  - o Beuvelet : 3 675,37 € H.T.
  - o Un 2<sup>ème</sup> devis a été sollicité. L'entreprise n'a pas répondu.
- Mise aux normes électriques :
  - o Electra + : 1 118,10 € H.T.
  - o Capet : 1 602,84 € H.T.
- Peinture :
  - o Masson : 2 786,93 € H.T.
  - o Eldin : 2 037,72 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises Beuvelet, Electra + et Eldin pour l'exécution des travaux.

### **2011-30 : matériel informatique mairie :**

Monsieur le Maire propose le renouvellement des ordinateurs du secrétariat de mairie.

Deux entreprises ont fait parvenir des devis :

- Micro service : 1 745,94 € H.T.,
- Promosoft : 2 114 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise Micro Service.

## PERSONNEL

### **2011-31 : création d'un emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet :**

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi d'un agent des services techniques arrive à échéance le 31 août prochain. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à son intégration dans la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

### **2011-32 : création d'un emploi de garde champêtre chef principal :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le garde champêtre chef peut bénéficier d'un avancement au grade de garde champêtre chef principal.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de créer cet emploi.

**2011-33 : création d'un emploi de rédacteur chef :**

Suite à la réussite d'un agent à l'examen professionnel de rédacteur chef, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer cet emploi. Le conseil municipal, à l'unanimité autorise la création de cet emploi.

**ENVIRONNEMENT**

**2011-34 : motion contre l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste :**

Considérant la note explicative,

VU la motion du Conseil régional d'Ile-de-France du 10 février 2011,

VU la motion du Conseil général de Seine et Marne du 7 mars 2011,

VU la motion du parc naturel régional du Gâtinais français du 5 mai 2011,

Plusieurs Parcs naturels régionaux se trouvent actuellement confrontés à des autorisations d'exploration et de recherche de gaz et huiles de schiste sur leurs territoires. Ces permis, qui ont été délivrés sans concertation préalable, soulèvent de nombreuses interrogations au sein des Parcs, et parmi les élus et acteurs concernés. Le travail de la mission sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, lancée le 4 février 2011 par le Ministère chargé du Développement Durable et le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, renforcent les questions légitimes sur la délivrance de ces autorisations.

L'expérience nord-américaine sur l'exploitation d'hydrocarbures de roche-mère est particulièrement inquiétante en raison de l'injection dans les sols de produits chimiques, de sable et d'eau en grande quantité. Ces injections considérables polluent les nappes phréatiques et peuvent également avoir de lourds impacts paysagers.

L'absence de prise en compte par l'État de l'avis porté par les Parcs sur les risques environnementaux et sanitaires qu'entraîne l'exploitation des gaz de schiste, va à l'encontre de leur mission de protection de l'environnement et entre en contradiction avec le rôle attribué aux collectivités territoriales dans le cadre de la loi portant engagement national pour l'environnement – dite Grenelle 2 – de réduire des consommations d'énergie, de développer les énergies renouvelables locales et de lutter contre le changement climatique.

Considérant que le réseau des Parcs a marqué sa ferme opposition aux démarches d'exploration gazière et que la Fédération a demandé à l'État :

1/ L'interdiction de l'exploration et de l'exploitation d'hydrocarbures de roche-mère dans les Parcs naturels régionaux en raison des conséquences graves sur les sols, les ressources en eau et les paysages. Ces projets sont en contradiction avec les stratégies territoriales « climat » portées par les Parcs.

2/ L'annulation des autorisations délivrées sur les périmètres des Parcs.

3/ L'organisation d'un débat national sur l'avenir énergétique de notre société afin que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de développement des énergies renouvelables, et d'amélioration de l'efficacité énergétique soient encouragés, renforcés et promus.

Considérant la Directive Cadre sur l'eau, le SDAGE du Bassin Seine-Normandie, le Sage Nappe de Beauce qui fixent à l'ensemble des usagers de l'eau comme objectif d'atteindre le « bon état écologique des masses d'eau » en 2015, notamment en diminuant les pollutions ponctuelles et diffuses et en diminuant les prélèvements dans les masses d'eau,

Considérant l'état actuel de forte dégradation des nappes phréatiques en Essonne et Seine-et-Marne, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif,

Considérant les arrêtés sécheresses pris chaque année, depuis 7 ans, sur les nappes de Champigny et de Beauce avec des seuils de crise renforcée pour certains territoires,

Considérant le plan départemental de l'eau de Seine-et-Marne et alors que certaines communes seine-et-marnaises ne sont plus en mesure de respecter les normes réglementaires pour l'alimentation en eau,

Considérant la Directive européenne des « 3x20 », repris dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement, qui fixe comme objectifs : 1/ réduction d'au moins 20% des émissions de gaz à effet de serre, 2/ amélioration de 20% de l'efficacité énergétique, 3/ 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique (sachant que la France a choisi de porter cette part à 23% de sa consommation).

Considérant les objectifs de la loi sur la politique énergétique française du 13 juillet 2005 de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050,

Considérant les risques de pollutions de l'air liés à ces industries d'exploitation des huiles et gaz de schiste,

Considérant l'ensemble des protections du patrimoine naturel et paysager sur notre territoire (sites classés et inscrits, Natura 2000, Réserve de la Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, Forêt de protection, Réserves naturelles, Espaces naturels sensibles, ZNIEFF 1 et 2)

En conséquence, le maire propose aux membres du conseil municipal de prendre une motion contre la recherche et l'exploitation du gaz et huiles de schiste sur l'ensemble des territoires des nappes phréatiques concernées (nappe de Beauce et de Champigny), car l'eau ne connaît pas les frontières administratives.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la motion contre la recherche et l'exploitation du gaz et huiles de schiste sur l'ensemble des territoires des nappes phréatiques concernées (nappe de Beauce et de Champigny).

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **2011-35 : rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de l'exercice 2010 :**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente à l'assemblée délibérante les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement délivrés par la SAUR, prestataire de service.

Ces documents présentent les indicateurs techniques et financiers de ces

services.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces rapports.

**Compte-rendu des réunions des syndicats et commissions municipales :**

Syndicat intercommunal du collège: Monsieur DUCHESNE précise que la participation des communes pour cette année est inchangée. Elle est fixée comme suit : 4,43 € par habitant, 76,57 € par élève à laquelle s'ajoute 1,58 € de cotisation

Commission urbanisme: Madame CASTEL indique à l'assemblée qu'elle a rencontré avec Monsieur le Maire un agent du parc naturel régional du Gâtinais français pour un aménagement paysager devant la maison du Bornage. Le PN suggère de prendre contact avec le CAUE pour la réalisation d'une étude. Il est précisé que l'étude et les travaux sont financés à 80 % par le parc.

La séance est levée à 22H05.